

# Note de service

DESTINATAIRES : Tous les prescripteurs, les membres du personnel clinique et les utilisateurs des laboratoires de la Montérégie

EXPÉDITEUR : Dr Daniel Gauthier, directeur adjoint clinique par intérim  
Direction régionale des laboratoires

DATE : Le 26 mars 2026

OBJET : **Entrée en vigueur de nouvelles règles de pertinence – Analyses de laboratoire**

---

Tel qu’annoncé en octobre dernier, les règles de pertinence touchant la seconde vague d’analyses visées par l’initiative *Choisir avec soins* entreront progressivement en vigueur dans les prochaines semaines.

Ces mesures, fondées sur des données probantes et sur des lignes directrices scientifiques favorisant l’usage judicieux des analyses de laboratoire, entraîneront l’imposition de délais minimaux entre deux demandes pour certaines analyses.

Les analyses suivantes seront visées par des restrictions relatives à l’intervalle entre deux demandes :

- TSH ([avis de pertinence – TSH](#));
- Hémoglobine glyquée (A1c) (90 jours entre les demandes [sauf exception selon provenance] et autorisation d’un second résultat pour diagnostic);
- Électrophorèse des protéines sériques (EPS) ([avis de pertinence - EPS](#));
- Anticorps antinucléaires (ANA) ([avis de pertinence – ANA](#)).

Nous vous invitons à consulter les avis de pertinence ci-joints, déjà diffusés il y a quelques mois, pour de plus amples informations.

Merci de votre collaboration.